

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE de PONTs SUR SEULLES

Mairie de  
**PONTs-SUR-SEULLES**  
3 bis, rue Saint-Sylvestre  
Lantheuil  
14480 PONTs-SUR-SEULLES  
Tél. : 02.31.80.16.20  
Fax : 02.31.73.01.17



[mairie@ponts-sur-seulles.com](mailto:mairie@ponts-sur-seulles.com)

L'an **deux mil vingt deux, le dix sept février**, à **19h00**, le Conseil Municipal de PONTs-SUR-SEULLES, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Gérard LEU, Maire,

Étaient Présents : M. Gérard LEU, M. Jacques DULLIAND, Mme Patricia BUON, M. Frédéric BEAU, Mme Maryse GOUCHAULT, M. Lionel REY, M. Patrice JAHOUËL, Mme Céline RESSEGUET, M. Guy DELAMOTTE, Mme Priscilla HERIN, M. Jean-François LHERITIER.

Étaient Représentés : Mme Agnès THOMASSET en faveur de M. Patrice JAHOUËL, M. Laurent YVELIN en faveur de M. Frédéric BEAU, Mme Michèle ZUNDT en faveur de Mme Maryse GOUCHAULT.

Étaient Excusés : Mme Aurélie MONTAGNE.

Étaient Absents : M. Benjamin LEPARQUIER, Mme Catherine CALLÉ, Mme Fabienne LEMELTIER, M. Edouard FIQUET.

Secrétaire : M. Jacques DULLIAND.

### 1°) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 janvier 2022

<b>POUR : 14</b>	<b>CONTRE : 0</b>
<b>ABSTENTIONS : 0</b>	<b>REFUS DE VOTE : 0</b>

Désignation d'un secrétaire de séance : Jacques DULLIAND.

### DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-003 : DETR/DSIL : restauration de la cloche cultuelle de l'église de Tierceville.

*Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal, décide*

*À l'unanimité :*

- **DE SOLLICITER** la subvention de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ou de la DSIL au titre de l'année 2022 auprès de Monsieur le Préfet du Calvados,
- **D'AUTORISER** le paiement en fonds propres (pour toute ou partie),
- **D'ENGAGER** les dépenses avec le budget prévisionnel et de réaliser le projet sous réserve d'un accompagnement DETR/DSIL,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-004 : Service du patrimoine du département du Calvados : restauration de la cloche culturelle de l'église de Tierceville.**

*Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal, décide*

*À l'unanimité :*

- **DE SOLLICITER** le conseil Général pour une demande APCR pour ce projet de reconstruction au titre de l'année 2022 ,
- **D'AUTORISER** le paiement en fonds propres (pour toute ou partie),
- **D'ENGAGER** les dépenses avec le budget prévisionnel, et de réaliser le projet sous réserve d'un accompagnement Service du patrimoine du département du Calvados,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

14 VOTANTS-14 POUR-0 CONTRE-0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-005 : Cession de terrain par Monsieur et Madame Rouvet dans le cadre de la vente Rouvet / Mesnil. Délégation de signature**

*Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal, décide*

*À l'unanimité :*

- **D'ACCEPTER** la rétrocession de la parcelle AK 407,
- **D'AUTORISER** le paiement des frais afférents à cette opération,
- **DE DONNER** le pouvoir à Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

14 VOTANTS-14 POUR-0 CONTRE-0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-006 : Mise en souterrains du réseau électrique haute tension**

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que pour mener à bien leur étude, ENEDIS doit poser deux câbles Hautes Tension souterrains sur 238 mètres sur les parcelle cadastrées n°231, 252 et 266 -section AK dans la commune.

*Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal, décide*

*À l'unanimité :*

- **D'AUTORISER** ENEDIS à procéder à la pose de deux câbles Hautes Tension souterrains sur 238 mètres sur les parcelle cadastrées n°231, 252 et 266 -section AK dans la commune,
- **DE DONNER** le pouvoir à Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

14 VOTANTS-14 POUR-0 CONTRE-0 ABSTENTION